

BREVET D'INVENTION.

Gr. 3. — Cl. 1.

N° 744.877

Perfectionnements aux plaques tournantes en saillie notamment pour chemins de fer portatifs.

Société dite : MARTIN EICHELGRÜN & Co résidant en Allemagne.

Demandé le 10 septembre 1932, à 12 heures, à Strasbourg.

Délivré le 31 janvier 1933. — Publié le 28 avril 1933.

Cette invention a pour objet un perfectionnement apporté aux plaques tournantes en saillie notamment pour chemins de fer portatifs. Dans les plaques tournantes de ce genre, en usage actuellement, le pivot central de la plaque tournante est fixé à demeure par une riveture dans la partie inférieure de la plaque tournante, c'est-à-dire la partie qui vient s'accrocher aux rails. La partie supérieure, c'est-à-dire la plaque tournante proprement dite, par contre, est ajustée avec un certain jeu sur le pivot qui se termine par une tête évasée pour éviter le dégagement fortuit de celle-là. Un chapeau abrite le tout contre les intempéries.

L'invention réside dès lors en la disposition inverse du centre d'articulation de la plaque tournante, c'est-à-dire que le pivot d'articulation est ancré dans la partie supérieure et ajusté avec du jeu dans la partie inférieure de la plaque tournante, sa tête se trouvant ainsi au-dessous de la plaque et l'endroit d'articulation étant abrité efficacement sans aucun artifice supplémentaire. Il en résulte une simplification notable de la construction.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention :

Fig. 1 est une coupe dans le centre d'articulation à échelle grandeur ;

Fig. 2 montre une coupe axiale de la plaque tournante.

Le pivot 1 possède une partie rétrécie 2 qui est fixée à demeure par une riveture dans la partie supérieure 3 de la plaque tournante, alors qu'il tourne avec un certain jeu dans la partie inférieure 4 de cette plaque et se termine par un renflement 5 évitant qu'il puisse sauter de son logement dans la plaque. Vers l'extérieur seule la tête de rivet du pivot est visible alors que la partie supérieure 3 de la plaque tournante masque complètement la tige du pivot. Celle-ci est donc protégée efficacement contre des endommagements, encrassements et intempéries.

RÉSUMÉ.

L'invention vise :

Un perfectionnement apporté aux plaques tournantes en saillie notamment pour chemins de fer portatifs, caractérisé en ce que le pivot central d'articulation est fixé à demeure, par exemple, par une riveture, dans la partie supérieure de la plaque tournante et ajusté avec du jeu dans la partie inférieure assurant l'assemblage des deux parties.

Société dite : MARTIN EICHELGRÜN & Co.

Par procuration :

Eugène Nuss.

Prix du fascicule : 5 francs.

N° 744.877

Société dite :
Martin Eichelgrün & Co

Pl. unique

Fig-1

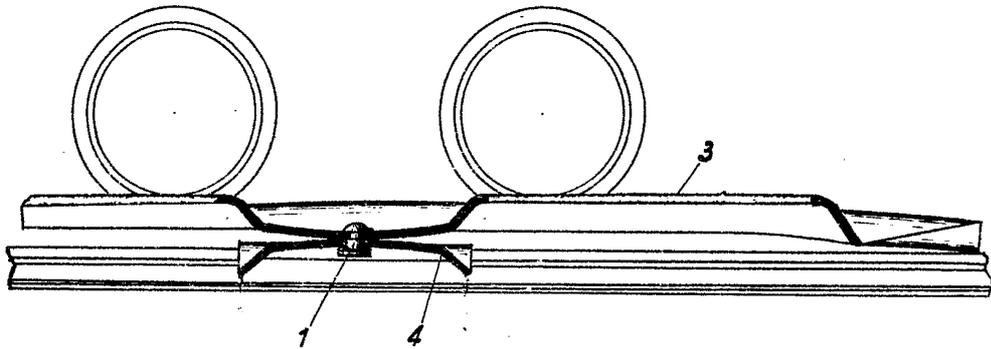


Fig-2

